

Compte-rendu du Conseil Municipal
Jeudi 10 septembre 2008

Présents :

Mesdames Christine CHOQUET, Sylvie JULLIAN, Marie-Christine LAUZE.

Messieurs Pierre FESQUET, Philippe GODE, Etienne DIVOUX, François FAURE,

Frédéric RIGAL, Jean-Pierre PASCAL, Jean -Luc VEDRINES, Hugues DELEMAR.

Madame Colette CHAPELAIN (secrétaire de mairie).

Secrétaire de séance : Hugues DELEMAR.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 juillet 2009, à l'unanimité.

- Lotissement de l'Exil : des problèmes sont soulevés par rapport aux différentes décisions précédentes prises par le conseil. La voirie est dégradée et ne correspond pas aux plans initiaux, l'assainissement n'est pas conforme et n'a pas été validé. Des informations complémentaires seront demandées à Mr GAZAGNAIRE, à l'origine du lotissement.

- **Délibération :**
Taxe Locale D'Equipement. Modification de la délibération du 14 mai 2009 en ces termes :
*« ... La taxe est établie sur la construction, reconstruction et l'agrandissement des bâtiments.
Elle est décidée par délibération, valable 3 ans au minimum. Elle est applicable dès qu'il y a création de surface et :*
 - *accord de permis de construire*
 - *dépôt de déclaration préalable.**Seraient exonérés :*
 - *Les bâtiments engendrant une activité économique agricole,*
 - *Les constructions affectées à un service public,*
 - *Les organismes d'habitations à loyer modéré,*
 - *Les locaux d'habitation édifiés par les sociétés d'économie mixte. »...*

Vote : Pour = 9 / Contre = 2 / Abstention = 0

- **Délibération :**
Régime indemnitaire pour les employés communaux pour travaux supplémentaires.
Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Délibération :**
Convention de gestion du relais TV hertzien entre la commune et le syndicat mixte. Participation de la commune à hauteur de 30%, soit 700.28 euros.
Proposition acceptée à l'unanimité.

- **Plan de prévention pour la pandémie grippale.** Dans le domaine public, l'accueil en mairie est assuré par Monsieur le maire, la secrétaire de mairie et, au besoin les adjoints. Des Masques d'hygiène et gel hydro alcoolique sont commandés et seront mis à disposition en mairie et à l'école, par principe de précaution. En mairie seront affichés les numéros, adresse, adresse mail où toutes ces personnes pourront être contactées.
- **Consultation « Privatisation de la poste ».** Lecture est faite d'un courrier émanant du « collectif départemental de défense de la poste » qui propose une consultation de type référendaire. Après un débat ayant abouti à la conclusion que ce type de consultation n'avait pas de réelle valeur juridique, le Conseil Municipal représentatif de la population décide de **délibérer** en se positionnant contre la privatisation de la poste. Cette délibération sera envoyée au collectif, au sénateur et aux deux députés de la LOZERE. **Délibération acceptée à l'unanimité**
- **Questions diverses**
- **Embauche d'un C.A.E.** (contrat d'accompagnement à l'emploi) : Mme Christelle FRATTO sera employée pour une durée hebdomadaire de 24 heures par la Communauté de Commune de La Cévenne des Hauts Gardons et la commune de Moissac. Mme FRATTO sera formée au métier de secrétaire de Mairie.
- **Travaux de Val Bécède :** La commission d'appel d'offre a retenu la société JULLIAN B.T.P. de St Etienne V.F. pour les travaux d'aménagement. Montant : 65 363,00 euros pour le génie civil. Début des travaux prévu en décembre 2009.
- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,** divers organismes peuvent financer des aides pour l'amélioration des habitations principales ou des logements locatifs. Conseils personnalisés auprès de : Habitat et Développement de la Lozère, Espace Info Energie (ADEME). Renseignez-vous auprès de la Mairie.
- **Logement communal de SAINT ROMAN.** L'appartement situé au dessus de l'école est rénové, les nouveaux arrivants prendront possession des lieux le 18 septembre.
- Les conseillers suggèrent pour la communication sur SAINT ROMAN d'y installer un panneau d'affichage public
- L'accès à la colonne de tri sur SAINT ROMAN fait à nouveau débat. Lors d'une commission des travaux, ces deux questions seront évoquées.

La séance est levée à 23h15.